

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	6
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois vendredi 8 décembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 4 décembre 2023

Objet	Présents	Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Madame Maryvonne ALVARD
N° 23/09/05	Représentés	Monsieur François COUTAGNE donne pouvoir à Madame Dominique ANCEY
	Absents excusés	Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET et Monsieur François COUTAGNE
	Secrétaire de séance	Madame Maryvonne ALVARD
Décision modificative n°2		Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits prévus lors du vote du budget primitif du budget Poya au comptes :
*		<ul style="list-style-type: none">- 28121, 28156 et 28158, chapitre 040, en recettes d'investissement,- 6811, chapitre 042, en dépenses de fonctionnement,
Budget Poya		sont insuffisants pour assurer l'amortissement des immobilisations pour l'exercice 2023. Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget Poya, Vu la délibération n°23/03/15 du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023, Vu la délibération n°23/05/13 du 14 juin 2023 adoptant la décision modificative n°1 ; Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses pour des opérations d'ordres, Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres budgétaires, Considérant le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget Poya,
		Il convient de procéder à la décision modificative suivante :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET PRIMITIF + DM N°1	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DEFINITIF
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
040	28121	Terrains nus	1 518.00€	338.24€	1856.24€
040	28156	Matériel de transport d'exploitation	4 052.00€	18 525.23€	23 839.04€
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES				18 863.47€	

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET PRIMITIF	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DEFINITIF
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
042	6811		10 620.00€	18 863.47€	29 483.47€
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES				18 863.47 €	

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n°2 au budget primitif 2023, telle que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°02.

Ainsi fait et délibéré,
 Au registre suivent les signatures,
 Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
 Télétransmis en Préfecture le :
 Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
 Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
 Madame le Trésorier de Sallanches